PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 août 2022

L'incendie de La Teste-de-Buch est désormais éteint, la situation s'améliore à Landiras.

Les restrictions d'accès aux massifs sinistrés sont progressivement levées, à l'exception de quelques communes sur le secteur d'Hostens. Mais la Gironde reste placée en vigilance ORANGE feux de forêts.

Grâce à la mobilisation des sapeurs-pompiers et de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les incendies et la surveillance des massifs sinistrés, le feu de forêt qui a parcouru 7000 hectares sur la commune de La Teste-de-Buch est à présent éteint et la situation s'améliore sur le secteur de Landiras.

Sur le secteur de Landiras, l'efficacité des opérations de noyage opérées depuis plusieurs jours a en effet permis l'extinction des foyers sur une zone allant de l'est des départementales D219 et D115, jusqu'à la commune de Landiras. La surveillance de cette zone est confiée aux mairies des communes sinistrées. Plus de 300 personnels restent mobilisés.

En conséquence, les restrictions spécifiques d'accès aux massifs forestiers sinistrés sur les communes de La Teste-de-Buch, Cabanac-et-Villagrains, Balizac, Guillos, Landiras, Le Tuzan, Origne, Saint-Symphorien sont levées à partir de demain conformément à l'arrêté préfectoral du 25 août 2022 (en annexe).

Néanmoins, le département de la Gironde reste placé en vigilance ORANGE pour le risque d'incendies en forêt, compte-tenu des conditions météorologiques et de l'état de sécheresse du massif. La circulation et le stationnement des véhicules à moteur, les activités forestières ainsi que les activités ludiques et sportives sont donc sont interdites entre 14h et 22h (plus de précisions sur le site de la préfecture).

L'accès aux massifs forestiers sinistrés situés sur les communes de Belin-Beliet, Saint-Magne, Hostens et Louchats est toujours interdit.

Bureau de la communication interministérielle

2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex